

PRÉFET DES
HAUTES-PYRÉNÉES

PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES
CABINET - PÔLE COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tarbes
Le 20/08/2019

ÉLECTION AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES

L'élection annuelle des juges consulaires aura lieu **le jeudi 3 octobre 2019**. Six postes de juges consulaires sont à pourvoir.

Les électeurs concernés sont appelés à voter par correspondance. La liste des votants sera close le mercredi 2 octobre 2019 à 18 heures pour le premier tour de scrutin.

Le second tour éventuel aura lieu le mardi 15 octobre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L.723-1 du code de commerce, le collège électoral est composé :

- 1° - des délégués consulaires élus dans le ressort de la juridiction ;
- 2° - des juges en exercice du Tribunal de commerce de Tarbes ;
- 3° - des anciens juges du Tribunal de commerce de Tarbes .

Les candidatures seront reçues à la préfecture des Hautes-Pyrénées jusqu'au **vendredi 13 septembre 2019 à 18 heures**.

Contacts presse
05 62 56 65 05
05 62 56 65 26

Pref-communication
@hautes-
pyrenees.gouv.fr